

Le mouvement associatif féminin en Algérie

Leila BOUSSAID

Il est connu que la femme joue un rôle prépondérant dans la société. Pourtant, on observe, à travers le monde, que celle-ci est la première à souffrir de l'exclusion, de discrimination sous toutes ses formes, au niveau économique, social, politique.

La femme algérienne ne fait pas exception à cette règle et apparaît à bien des égards le parent pauvre. Toutefois, malgré la vulnérabilité et la précarité de son statut, elle étonne par les capacités de réaction dont elle fait preuve, par la ténacité et le courage dont les plus faibles sont, souvent, capables.

C'est ainsi que les Algériennes au moment cruciaux de la vie de la Nation ont su assumer leurs responsabilités et jouer le rôle qui leur revenait. Alors que les premiers mouvements politiques en faveur de l'indépendance de l'Algérie voyaient le jour, les femmes, bien que peu nombreuses à avoir accédé à l'instruction, ont participé aux côtés des hommes aux revendications et aux manifestations en faveur de l'indépendance de leur pays.

Cependant, le résultat fut plutôt décevant pour elles.

Malgré les sacrifices consentis durant la guerre d'indépendance à laquelle elles ont participé activement, les femmes algériennes ont vu leurs espérances fondre et leurs droits bafoués.

L'union nationale des femmes algériennes agissant sous l'égide du parti unique FLN a tenté de mettre en place une politique en faveur des femmes notamment en matière d'instruction et de travail.

Les résultats ont été fructueux d'une certaine façon. En effet, la scolarisation des filles était devenu obligatoire, des programmes d'alphabétisation et de formation ayant été prévus pour celles ayant dépassé l'âge d'aller à l'école.

Les politiques menées en matière de santé se sont soldées par un succès puisque de manière générale, on a pu constater une amélioration certaine de la santé de la mère et de l'enfant.

Néanmoins, ces résultats ont été jugés insuffisants car au moment où au niveau politique l'on reconnaissait à la femme l'égalité des droits et la pleine citoyenneté, la loi relative au statut personnel était votée consacrant l'inégalité entre les femmes et les hommes, ramenant ainsi les femmes au rang de citoyennes de seconde zone.

Malgré les vives réactions des "moudjahidates" (combattantes) la loi relative au code de la famille fut adoptée.

En 1988, sous la pression d'une partie de la population et notamment des jeunes, le système du parti unique s'effondre et avec lui toutes les structures qui s'y rattachaient.

Une nouvelle loi fixe le cadre juridique des associations à caractère non politique, qui favorise l'initiative des citoyens. Les femmes sont, cette fois, encore, au rendez-vous si l'on en juge par le nombre important des associations créées, traduisant un grand dynamisme : on en compte actuellement une soixantaine.

La multiplicité des associations féminines se conjugue avec leur diversité ainsi, certaines d'entre elles sont nées de l'éclatement de l'ancienne UNFA, alors que d'autres ont vu le jour ex nihilo : les premières imprégnées par la tradition du parti unique jouissent de l'expérience capitalisée au cours de longues années, alors que les secondes, novices en la matière, marquent leur désir d'indépendance et la volonté de s'investir sur des bases nouvelles en rupture avec la culture de la pensée unique.

Les associations féminines se distinguent, aussi, par les objectifs qu'elles poursuivent : ceux ci sont variés et touchent différents domaines amenant ainsi, les femmes à intervenir et à être présentes dans presque tous les secteurs (sinon tous) de la société.

Les activités féminines se manifesteront, par ailleurs, par leur présence sur tout le territoire que ce soit au niveau national ou à l'échelon local.

C'est sur cette dernière distinction que nous construirons notre exposé qui aura pour but de mettre en lumière le dynamisme des femmes dans le milieu associatif tout en soulignant les difficultés qu'elles rencontrent, les insuffisances voire les incohérences de leur mouvement.

I. Les associations nationales

Les associations nationales ont été les premières à voir le jour. Ceci s'explique par le fait que leur dirigeantes étaient des anciennes membres de l'UNFA et possédaient déjà, (nous l'avons noté plus haut) l'expérience nécessaire pour entreprendre des activités de grande envergure. Elles bénéficient d'un grand nombre de relations personnelles sans lesquelles un projet est difficilement réalisable - procédures administratives, obtention de financement, contact avec d'autres associations étrangères etc). Pour celles nouvellement créées c'est l'esprit d'initiative des dirigeantes, souvent dotées d'un niveau d'instruction élevé qui est déterminant ; elles occupent des emplois qui leur permettent de consacrer sans trop de mal une grande partie de leur temps à la bonne marche de leur organisation. Par ailleurs, elles ont acquis, de par leur formation, les comportements et le savoir faire les rendant aptes à saisir les mécanismes et les rouages du milieu associatif.

Les associations nationales profitent de subventions appréciables même si elles sont jugées, généralement, insuffisantes au regard des objectifs ambitieux à atteindre. En effet, ces associations prennent en charge des pans entiers de la société, leurs activités s'étendant à l'ensemble du territoire national ; elles apparaissent à bien des égards des relais de l'action de l'Etat (dont la politique actuelle est au désengagement) ou des organismes internationaux comme l'OMS ou encore l'UNICEF etc...

L'octroi de ces subventions est contrebalancé par un contrôle plus ou moins étroit des autorités administratives concernées qui peuvent ou non accorder l'agrément nécessaire à la création des associations, qui peuvent en outre, mettre fin à leurs activités si celles-ci ne correspondent pas aux objectifs qu'elles s'étaient fixés.

Les associations nationales interviennent dans quatre grands secteurs :

1. Secteur juridico-politique : leurs actions se traduisent, essentiellement, par des revendications pour une meilleure reconnaissance des droits de la femme (abrogation du code de la famille qui la maintient dans une situation de dépendance à l'égard de l'homme) et par l'affirmation de la citoyenneté pleine et entière (participation effective à la vie de la société dans tous ses aspects, social, économique et politique).
2. secteur social : c'est de loin le domaine le plus investi Les associations tentent par leurs actions de pallier les carences de l'Etat qui ne peut plus faire face aux problèmes croissants que pose l'exclusion d'une grande partie de la population et particulièrement des femmes et des enfants.
3. Secteur éducatif et culturel: On notera, ici, l'expérience menée à grande échelle pour lutter contre l'analphabétisme des femmes.
4. Secteur économique : C'est le domaine où les femmes sont le moins présentes ; la raison en serait que peu de femmes travaillent légalement, une bonne partie d'entre elles étant employées travaillant dans le secteur informel.

Le dynamisme manifeste de ces associations ne doit pas occulter les problèmes qu'elles rencontrent.

Bon nombre d'entre elles, censées regrouper un nombre important d'adhérentes se réduit à un noyau dur qui prend en charge toute les activités. Cette situation favorise les frictions et les querelles personnelles entraînant l'éclatement de ces associations, aboutissant ainsi au chevauchement des compétences et à un émiettement des actions sur le terrain.

Ce manque de cohésion aura évidemment des répercussions sur les relations unissant associations nationales et associations locales.

La représentativité et le leadership que l'on pensait attribuer aux associations nationales sont vidés en partie de leur contenu : ouvertes vers l'extérieur, elles ont certes montré le combat que la femme algérienne mène dans son pays, elles ont de plus favorisé les échanges avec d'autres associations étrangères notamment européennes. En revanche à l'intérieur, elles apparaissent coupées des autres femmes et le cas est patent pour celles actives au sein des associations locales.

II. Les associations locales

Les associations locales ont eu plus de mal à voir le jour. Elles sont d'ailleurs, moins nombreuses alors que les formalités administratives sont moins pesantes ; en effet, il suffit pour elles, d'une simple déclaration auprès des autorités communales pour que leur existence juridique soit constatée (il faut évidemment que les conditions de forme prévues par la loi soient respectées) .

Les difficultés sont ailleurs : elles sont d'ordre social et matériel.

- les difficultés d'ordre social

Les associations féminines au niveau local sont confrontées à un environnement hostile. Cela est surtout vrai dans les zones rurales fortement marquées par la tradition. On voit ainsi, d'un mauvais oeil la femme prendre des initiatives dans des domaines naturellement réservés à l'homme - la place des femmes étant à la maison - en outre, s'agissant de petites entités (village, commune,) le regard de l'autre est plus pesant, le qu'en dira-t-on plus pressant. Aussi faut-il interpréter le nombre restreint de ces associations non comme un manque de dynamisme mais bien au contraire comme la manifestation d'un courage et d'une volonté tenace de changer ou de faire évoluer la société.

Ces femmes qui ont décidé de participer à la vie associative ont un niveau moyen d'instruction, institutrice ou professeur dans des collèges, elles constituent, néanmoins l'élite et se sentent chargées d'une mission. (dans les zone rurales les filles accèdent à l'instruction au même titre que les garçons puisque la loi en fait obligation, mais elles arrêtent rapidement leur cursus scolaire (souvent après le primaire). Cependant, cet état de chose est en train de changer.

- Les difficultés d'ordre matériel

les associations locales, du point de vue matériel connaissent des difficultés innombrables.

D'abord la plupart d'entre elles n'ont pas de local, ce qui empêche une vie normale : difficultés de contact, de réunion de montage d'activité etc... Les communes occupées à régler d'autres problèmes jugés autrement plus importants n'en octroient pas. Quant à recourir au système locatif le coût en est exorbitant d'autant que ces associations ne perçoivent pas de subventions .

Les femmes préfèrent de ce fait, se regrouper en sections féminines au sein d'associations déjà constituées.

A ce manque de moyens matériels, il faut ajouter le manque de relations avec d'autres associations qu'elles soient nationales ou étrangères. En effet les dirigeantes de ces associations n'ont pas les mêmes expériences ni les mêmes opportunités que celles oeuvrant dans les associations nationales. Aussi, leurs activités s'en trouvent-elles restreintes souvent à leur plus simple expression .

Les associations locales connaîtraient un regain de dynamisme si elles pouvaient élargir leur horizon notamment par la mise en place de réseaux. L'expérience menée par deux associations villageoises de la région de Kabylie (centre nord de l'Algérie) en sont une illustration

L'association féminine du village Ighil Bouamass a été mise en contact avec l'ONG Caritas qui lui accordé un don. Elle a pu grâce à cet apport financier créer un atelier de couture et de tricotage. Les femmes sans qualification en ont été les premières bénéficiaires et ont pu, ainsi, sortir de l'état de dépendance puisque elles projettent de se constituer en coopératives et vendre le produit de leur travail.

Ce dernier projet, cependant, n'a pas été encore concrétisé. Ces femmes ont été arrêtées dans leur progression par leur manque de connaissance des rouages administratifs. (c'est une universitaire originaire de ce village qui, vivant à Alger et faisant partie, elle-même d'une association féminine nationale, a contribué largement à la mise en contact entre l'association locale et l'ONG).

Ceci montre la nécessité de former et d'accompagner les dirigeantes des associations locales d'une part, et de faire participer les membres adhérentes en les impliquant le plus possible.

Cet aspect est présent dans la seconde expérience :

- l'association villageoise d'Amagaz section féminine.

Celle-ci, formée de jeunes femmes sans qualification a émis le désir d'obtenir un matériel qui permettrait à ces dernières de tirer profit de leur travail : activités traditionnelles de tricotage et de couture. L'existence d'une forte émigration résidant en France a permis d'entrer en contact avec l'association Migration et Développement dont la conception de coopération, ou mieux du réseau, est originale.

Elle repose sur l'idée que tous doivent participer activement aux différentes phases du projet - formulation, conception du financement, exécution etc...

Ainsi, l'existence du projet doit être l'expression d'un besoin exprimé par les bénéficiaires, en l'occurrence, les femmes. Le financement du projet implique l'association Migration et Développement ainsi que les immigrés concernés ; les femmes devront participer elles aussi en fonction de l'ampleur du projet : ce peut être l'apport de matériaux tel que la laine ou les tissus ou le remboursement de mini crédits qui demeurent très avantageux .

L'avantage de ce système est de responsabiliser toutes les personnes parties au projet en favorisant l'esprit d'initiative au détriment de la mentalité d'assisté.

Malheureusement, cette expérience n'a pu être menée à terme compte tenu de la situation sécuritaire qui a prévalu ces dernières années.

Le projet s'est arrêté à la phase initiale, c'est à dire celle de l'identification des besoins et de l'évaluation des moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet ; toutefois, il y a de fortes chances qu'il soit remis en chantier cette année.

La création d'un atelier de confection et de tricot n'était pas le seul projet envisagé dans le cadre de ce partenariat. En effet, il avait été aussi prévu dans une phase ultérieure de mettre en valeur le savoir faire de ces femmes notamment dans le secteur agro-alimentaire. La conservation des olives, la fabrication de poivre rouge, la confection de la graine de couscous selon des méthodes

traditionnelles, souvent ancestrales, seraient fort prisées à une époque où les produits biologiques sont devenus choses rares.

Le tissage a été aussi retenu comme centre d'intérêt.

Cette malgré le peu de résultats enregistrés n'en laisse pas moins percevoir les opportunités immenses offertes par le partenariat inter-associatif.

Ce bref exposé a permis de montrer le dynamisme du mouvement associatif féminin algérien, malgré les difficultés rencontrées au quotidien.

les associations nationales, mieux armées ont pu mener à bien certains de leurs projets - programme d'alphabétisation en faveur des femmes, création de foyers pour les femmes en détresse et leurs enfants etc... cela grâce à la volonté et au travail des femmes qui agissent sur le terrain , grâce aussi au soutien de certaines ONG et aux organismes internationaux .

Les associations locales sont en revanche, moins préparées et n'ont pu jusqu'ici obtenir que des résultats partiels. Une action en leur faveur devrait être envisagée : échanges d'expériences, multiplication et diversification des contacts, en un mot création d'un réseau où les spécificités des femmes rurales doivent être prises en considération. Dépositaires d'un savoir faire traditionnel, elles peuvent en faire bénéficier d'autres femmes dites "dans la modernité", en échange elles pourraient obtenir des formations pour être mieux organisées (par exemple en coopérative) ou acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles techniques.

